

MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 11^e jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf à 19h00, à la salle du conseil située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Jean-Marc Chevalier et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Marc St-Aubin, conseiller #3
Ronald Roberts, conseiller #4
Barbara Mapp, conseillère #6

Absents : Robert Meyer, maire

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 OUVERTURE

Monsieur le maire suppléant annonce l'ouverture de la séance à 19:00.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

191211-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 13 novembre 2019
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 19 novembre 2019
 - 3.3 Adoption de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019
- 4.0 Avis de motion et règlements
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Contribution annuelle pour l'adhésion à la FQM
 - 6.2 Contribution annuelle pour l'adhésion à Québec Municipal
 - 6.3 Contribution annuelle pour l'adhésion à l'UMQ
 - 6.4 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications 2020
 - 6.5 Entente de service avec Dufresne Hébert Comeau, Avocats pour l'année 2020
 - 6.6 Dénégement du stationnement de l'Église Ste-Valérie et sablage de la côte de l'Église Unie de Brookdale
 - 6.7 Renouvellement du contrat d'assurance municipal MMQ – Groupe Ultima
 - 6.8 Demande d'appuis – Loi sur les ingénieurs – Demande de révision
 - 6.9 Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes 2019 - 2020
 - 6.10 Publicité – Vœux des Fêtes
 - 6.11 Mandat à REMAX pour la mise en vente de terrains municipaux
 - 6.12 Demande d'exclusion du territoire agricole de la CPTAQ pour le lot 4 613 593
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs au 30 novembre 2019
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières
- 8.0 Dépôt de documents
 - 8.1 Déclaration des intérêts pécuniaires
- 9.0 Période de l'assistance
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2019

191211-02 Il est proposé par madame la conseillère Barbara Mapp

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 novembre 2019 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2019

191211-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 19 novembre 2019 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.3 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2019

191211-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 4 décembre 2019 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 COTISATION ANNUELLE 2020 À LA FQM

ATTENDU qu'une demande de cotisation à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2019 a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que la contribution annuelle 2020 est de 970.46\$, taxes en sus;

191211-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la municipalité de Boileau renouvelle son adhésion pour l'année 2020 avec la FQM au cout précité.

Adoptée à l'unanimité

6.2 COTISATION ANNUELLE 2020 À QUÉBEC MUNICIPAL

ATTENDU qu'une demande de cotisation à Québec Municipal pour l'année 2020 a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que la contribution annuelle 2020 est de 145.66\$, taxes en sus;

191211-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la municipalité de Boileau renouvelle son adhésion pour l'année 2020 avec QM au cout précité.

Adoptée à l'unanimité

6.3 COTISATION ANNUELLE 2020 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de cotisation à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2020 a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que la contribution annuelle 2020 est de 100.00\$, taxes en sus;

191211-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la municipalité de Boileau renouvelle son adhésion pour l'année 2020 avec UMQ au cout précité.

Adoptée à l'unanimité

6.4 PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS 2020

ATTENDU que le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions arrive à échéance;

ATTENDU que la facturation est au montant de 7350.00\$ plus taxes;

191211-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le conseil de la municipalité de Boileau autorise le paiement pour janvier 2020, soit un montant de 7350.00\$ plus taxes ;

Adoptée à l'unanimité

6.5 ENTENTE DE SERVICES DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU que Me Rino Soucy, avocat de la firme Dufresne Hébert Comeau, a proposé à la municipalité de renouveler l'entente déjà existante pour les conseils juridiques téléphoniques, et ce, aux mêmes prix et conditions que l'an dernier, soit 400\$ plus taxes, nonobstant le temps y accordé et le nombre d'appels;

ATTENDU que le taux horaire en cas de demande d'avis juridiques écrits, de procès ou autres est de 140\$, et ce, pour tous les dossiers juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l'arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CNESST et pour tous les dossiers de droit public administratif;

ATTENDU qu'aucuns frais de déplacement et d'hébergement ne seront facturés;

ATTENDU que les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 9% du montant perçus, plus taxes, et déboursés

191211-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE l'offre de service déposé par Dufresne Hébert Comeau Avocats, soit acceptée aux conditions ci-dessus citées.

QUE la présente entente est pour une durée d'une année

Adoptée à l'unanimité

6.6 DENEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE STE-VALERIE ET SABLAGE DE LA COTE DE L'ÉGLISE UNIE DE BROOKDALE

ATTENDU que le conseil juge opportun et nécessaire de faire déneiger le stationnement de l'Église Ste-Valérie de Boileau ainsi que les bords du chemin en face de l'Église pour permettre à plus de voitures de stationner lors de la célébration de la messe de Noël;

ATTENDU que, par la même occasion, le conseil juge opportun et nécessaire de faire sabler la côte du chemin Brookdale en face de l'Église Unie de Brookdale;

191211-10 Il est proposé par madame la conseillère Barbara Mapp

QUE la directrice générale avise le département de la voirie de bien vouloir déneiger le stationnement de l'Église Ste-Valérie ainsi que les bords du chemin en face de l'Église ainsi que le

sablage de la côte du chemin Brookdale en face de l'Église Unie de Brookdale le 24 décembre 2019;

Adoptée à l'unanimité

6.7 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL MMQ – GROUPE ULTIMA INC.

ATTENDU que la Municipalité de Boileau est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU que la Municipalité désire renouveler son contrat d'assurance municipale;

ATTENDU qu'une proposition est reçue d'une somme de 19 451.00 \$ pour l'année 2020, payable à Groupe Ultima inc.;

191211-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le conseil accepte de renouveler l'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec auprès du Groupe Ultima inc. pour la Municipalité de Boileau, le tout pour somme de 19 451.00\$.

Adopté à l'unanimité

6.8 DEMANDE D'APPUIS – LOI SUR LES INGÉNIEURS – DEMANDE DE RÉVISION

CONSIDÉRANT que les paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs stipulent que les travaux suivants constituent, entre autres, le champ de pratique exclusif de l'ingénieur :

- a) Les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliées à un système de transport, dont le coût excède 3 000\$;
- b) Les travaux d'aqueduc, d'égout, de filtration, d'épuration, de disposition des déchets ou autres travaux du domaine du génie municipal dont le coût excède 1 000\$;

CONSIDÉRANT que l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs a été adopté en 1964 et n'a pas été révisé depuis 1973 et de ce fait, le champ de pratique exclusif ainsi que les coûts maximaux des travaux exposés dans cet article sont maintenant désuets;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les ingénieurs a une incidence considérable sur la réalisation des travaux municipaux, compte tenu de l'obligation de respecter les coûts maximaux établis;

CONSIDÉRANT que la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructure telles les réparations d'aqueduc ou d'égout, les remplacements de ponceau, sont supérieurs à 1 000 \$ et/ou 3 000 \$, selon le cas;

CONSIDÉRANT que les coûts pour la réalisation de travaux mineurs sont augmentés de façon considérable, compte tenu de l'obligation de déposer des plans et devis et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir à la hausse les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens;

CONSIDÉRANT que la présente démarche a déjà été initiée à au moins deux reprises dans le passé, entre autres par la MRC de l'Abitibi en 2010 et par la MRC de la Nouvelle-Beauce en 2015;

191211-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le Conseil de la Municipalité de Boileau appuie la résolution numéro 1911-433 adoptée par la Municipalité de Saint-André-Avellin, en date du 5 novembre 2019, afin de demander au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de ladite Loi;

Adoptée à l'unanimité

6.9 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES 2019 – 2020

191211-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le bureau soit fermé du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement;

QUE les dates de fermeture soient affichées aux endroits désignés.

Adopté à l'unanimité

6.10 Publicité – Vœux des fêtes

ATTENDU que le journal de Les 2 Vallées est présentement en préparation pour le cahier des Vœux du 18 décembre 2019 ;

ATTENDU que ce cahier permet une visibilité à la municipalité et offrir ces meilleurs vœux à ses citoyennes et citoyens ;

191211-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la municipalité s'annonce dans ce cahier avec une publicité de 1/8 de page pour un montant de 125.00\$ plus taxes

Adopté à l'unanimité

6.11 MANDAT A REMAX POUR LA MISE EN VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX

ATTENDU que la municipalité de Boileau des terrains acquis en vente pour taxes;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Boileau a décidé de procéder à la vente de ces terrains par l'intermédiaire d'un agent d'immeuble ;

191211-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le conseil de la municipalité de Boileau autorise madame Cathy Viens, directrice générale à procéder à la mise en vente des terrains par l'intermédiaire de l'agence de Chénéville, Remax.

Adopté à l'unanimité

6.12 DEMANDE D'EXCLUSION DU TERRITOIRE AGRICOLE DE LA CPTAQ POUR LE LOT 4 613 593 DANS LA MUNICIPALITE DE BOILEAU

CONSIDÉRANT que Monsieur Benjamin Boyer, propriétaire d'un terrain localisé en zone agricole AGR-e a exprimé le désir d'exclure son terrain de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la demande a pour objet d'exclure de la zone agricole permanente le lot 4 613 593 du Cadastre du Québec d'une superficie de ± 130 ha;

CONSIDÉRANT qu'une demande à portée collective pour îlots déstructurés n'est pas applicable pour l'exclusion complète d'un terrain agricole;

CONSIDÉRANT que le potentiel et l'activité agricole réels du terrain ne sont pas propices ni à l'agriculture ni à l'élevage d'animaux selon le propriétaire du terrain (terrain montagneux et marécageux, présence de digue à castor et d'un ruisseau);

CONSIDÉRANT que compte tenu de la difficulté de respecter les normes de vente d'animaux, le propriétaire actuel n'est pas en mesure de mener à bien l'activité agricole (élevage de moutons) pour lequel une demande d'inclusion dans la zone agricole a été effectuée en 2006;

CONSIDÉRANT que le terrain visé a été intégré à la zone agricole depuis seulement 2006 et qu'il était précédemment une partie de la zone FOR-c;

CONSIDÉRANT que le terrain visé est adjacent, à l'est et au sud à la zone blanche (en zone FOR-c qui permet également les activités agricoles avec une limite de cent (100) unités animales);

CONSIDÉRANT que le terrain est suffisamment grand pour ne pas déstructurer la zone agricole;

191211-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le conseil municipal appuie la démarche de M. Boyer et émette à la CPTAQ une demande d'exclusion pour le lot 4 613 593 (Cadastre du Québec);

QUE cette demande d'exclusion doit être réalisée selon les indications de la CPTAQ;

QUE les descriptions, rapports et expertises nécessaires à motiver la demande d'exclusion devront être produits par le propriétaire du terrain, incluant tous les frais afférents;

QUE sur réception d'une recommandation favorable **et** d'un avis de conformité de la MRC de Papineau, la municipalité soumette le formulaire prévu par la CPTAQ ainsi que les documents produits par le propriétaire pour motiver la demande;

QU'un chèque payable à l'ordre de la Municipalité de Boileau doit être produit par le propriétaire du terrain sur lequel porte la demande. Le montant de la demande sera ensuite envoyé au Ministre des Finances du Québec.

QUE la municipalité ne soit pas tenue responsable des avis et recommandations émises par les autres parties prenantes de la demande d'exclusion et que la municipalité ne s'engage pas à poursuivre la demande si un refus devait être formulé par la MRC ou la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 NOVEMBRE 2019

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2019 totalisant un montant de 67 787.24\$.

191211-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 67 787.24\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

191211-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de novembre 2019 au montant de 13 406.23\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, la directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Robert Meyer, maire
Wayne Conklin, conseiller poste # 1
Marc Ballard, conseillère poste #2
Marc St-Aubin, conseillère poste #3
Ronald Roberts, conseillère poste #4
Jean-Marc Chevalier, conseiller poste # 5
Barbara Mapp, conseiller poste # 6

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Deux (2) citoyens présents.

Monsieur le maire suppléant répond aux questions des citoyens

10.0 VARIA

Aucun point n'est traité.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

191211-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la séance soit et est levée à 19h30

Adopté à l'unanimité

Jean-Marc Chevalier
Maire suppléant

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière